Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_27-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_27_020_7.1 : Présentation de la convention et du budget prévisionnel 2026 de la Destination Rennes et Les Portes de Bretagne

En l'absence de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-Présidente en charge du Tourisme, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne a intégré la Destination touristique « Rennes et Les Portes de Bretagne » qui regroupe 10 EPCI.

Les Destinations touristiques, initiées par le Conseil Régional de Bretagne en 2011, au nombre de 10 en Région Bretagne, sont des ensembles géographiques plus ou moins étendus qui concentrent la fréquentation touristique (séjours, loisirs, circulation). Une destination est un territoire de projet pour le développement touristique, elle réunit les collectivités territoriales et Offices de tourisme autour d'un contrat touristique, lui-même décliné en plan d'actions.

En 2023, les Destinations ont signé avec la Région Bretagne un contrat touristique accompagné d'un plan d'actions pour la période 2023-2025. Un avenant à ce contrat a été signé en 2025 pour proroger d'un an le contrat touristique.

Les élus du COPIL de la Destination, réunis en date du 02 décembre 2025 ont validé le budget prévisionnel total de la Destination et le programme d'actions pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_27-DE

Le Budget Prévisionnel 2026 total est de 126 766.20 dont 56 766.20 € pour la part des partenaires financeurs et 70 000€ du Conseil Régional

DEPENSES

	Prévisionnel 2026
INGENIERIE	**107 800,00 €**
STRATEGIE MARKETING PARTAGEE	**10 946,20 €**
>MOA : OT VHBC	
PROMOTION – CIRCUITS TOURISTIQUES DRPB	**7 520,00 €**
>MOA : SPL OT Fougères	
TOTAL	**126 266,20 €**

RECETTES

Désignation		Prévisionnel 2026
TOTAL PART DES FINANCEURS 2026		38 300,00 €
REGION BRETAGNE INGENIERIE		70 000,00 €
TOTAL PART DES FINANCEURS 2026		10 946,20 €
ACTIONS HORS DISPOSITIF REGIONAL		
TOTAL PART DES FINANCEURS 2026		7 520,00 €
ACTIONS HORS DISPOSITIF REGIONAL		
TOTAL		**126 766,20 €**
TOTAL PART DES FINANCEURS 2026		**56 766,20 €**
PART REGION BRETAGNE		70 000,00 €
PARTENAIRES DESTINATION	**Clé de répartition**	
Dont Pays de Rennes	*37%*	21 003,49 €
Dont Fougères Agglomération	*16%*	9 082,59 €
Dont Vitré Communauté	*14%*	7 947,27 €
Dont la Roche aux Fées Communauté	*9%*	5 108,96 €
Dont Bretagne Porte de Loire Communauté	*9%*	5 108,96 €
Dont Vallons de Haute Bretagne Communauté	*9%*	5 108,96 €
Dont Couesnon Marches de Bretagne	*6%*	3 405,97 €
TOTAL		**56 766,20 €**

Le plan d'actions s'articule autour :

- De la poursuite des actions de développement sur les 3 thématiques prioritaires : l'aventure médiévale, l'itinérance cyclable ainsi que le tourisme fluvial et l'itinérance nautique comme le projet autour des œuvres d'art le long de la Régalante,
- De la poursuite des actions de stratégie marketing partagée (promotion telle que la mise à jour de la carte touristique, la refonte technique du site Internet, paid média…),
- Des actions de commercialisation : Exemple : offre « circuit vélo 8 jours/7 nuits » programmée dans des agences de voyage de proximité
- Des actions pour développer les valeurs « Identités & Transitions » dans les Offices de Tourisme auquel l'Office de Tourisme Couesnon Marches de Bretagne dans le cadre du projet « Cour des savoir-faire » va profiter.
- Du financement de l'ingénierie dédiée pour la Destination,

La convention relative aux actions 2026 et le budget prévisionnel précis sont présentés en annexe.

Pour Couesnon Marches de Bretagne, la participation financière demandée en 2026 est de **3 405.97€** (identique à 2025).

Cette participation est basée sur une clé de répartition validée en 2016 prenant en compte la représentation de chaque territoire dans la gouvernance, le nombre de communes et le nombre d'habitants. Sur la Destination, c'est la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne qui a la plus faible demande de participation financière par rapport aux autres collectivités (part de Couesnon Marches de Bretagne correspondant à 6% du total des parts avec les autres partenaires).

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_27-DE

Monsieur le Président propose :

- **De valider la convention 2026 relative à la mise en œuvre des actions programmées par la Destination Rennes et Les Portes de Bretagne ;**

- **De valider la participation financière de 3 405.97€ pour en 2026 relatif au financement des actions telles que présentées ci-dessus pour l'année ;**

- **De préciser que la participation financière 2026 pourra être versée en plusieurs fois selon les sollicitations des différents maîtres d'ouvrage portant l'action ou le projet et sera portée sur les comptes des maîtres d'ouvrage concernés demandant le financement ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se référant à cette convention.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT